

DECISION N° 111-2022
portant attribution du marché de travaux d'aménagement du terrain de football
Robert Bataille à la SARL TSE

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la SARL TSE ;

Considérant que la proposition de la société SARL TSE est la mieux-disante ;

DECIDE :

D'attribuer à la SARL TSE le marché pour les travaux d'aménagement du terrain de football
Robert Bataille d'un montant de 5 205 euros HT.